

Comité permanent pour l'égalité du CSEE

Recommandations

Recommandation du Comité pour l'égalité du CSEE sur

le dépassement des stéréotypes de genre dans et par l'éducation

Le Comité:

reconnaît que les stéréotypes constituent un obstacle durable à la réalisation de l'égalité dans tous les domaines de la vie,

reconnaît le grand potentiel de l'éducation dans le dépassement des stéréotypes de genre,

rappelle que de nombreux enseignants ne sont pas dotés des connaissances et des compétences nécessaires pour réagir à la dynamique du sexisme, du racisme et de l'homophobie en classe,

rappelle la déclaration politique de l'IE de 1995 sur les femmes dans l'éducation et dans les organisations d'enseignants, qui encourageait les organisations membres à éviter le recours à un langage sexiste et à utiliser un langage qui tienne compte des deux sexes.

Le Comité demande à toutes les organisations membres européennes, au CSEE et à l'IE:

d'utiliser un langage non sexiste dans toutes les publications et communications,

de plaider en faveur de méthodes et de ressources didactiques sensibles au genre, utilisant une terminologie non sexiste et décrivant des femmes et des hommes dans des rôles non stéréotypés,

de plaider en faveur de l'inclusion de modules sur la dimension de genre et la diversité dans la formation préalable à l'emploi et en cours d'emploi des enseignants,

d'élaborer ou de soutenir l'élaboration de publications sur l'orientation professionnelle et d'organiser ou de soutenir l'organisation d'activités sur l'orientation professionnelle afin de faire prendre conscience aux étudiant(e)s de l'existence de carrières ne répondant pas à des stéréotypes.

Recommandation du Comité pour l'égalité du CSEE sur

la conciliation de la vie professionnelle et familiale

Le Comité

note que les femmes assument toujours l'essentiel des tâches ménagères, familiales et de soins,

reconnaît que ce temps de travail supplémentaire, la sous-estimation de la profession enseignante et les réductions budgétaires dans les services publics accroissent encore la difficulté des femmes à concilier responsabilités professionnelles et familiales,

conclut que cette situation dresse des obstacles à l'avancement professionnel des femmes et à leur participation active dans les syndicats.

Le Comité encourage les organisations membres du CSEE à

prendre des mesures pour dépasser les stéréotypes de genre dans et par l'éducation,

faire pression sur les gouvernements afin qu'ils investissent dans des systèmes éducatifs publics de qualité pour l'accueil des enfants et l'éducation de la petite enfance et qu'ils offrent une formation professionnelle de qualité et des salaires adéquats aux éducateurs,

négocier et plaider pour un temps de travail plus court pour les enseignants sans perte de salaire, tout en garantissant le droit de reprendre le travail à temps plein pour les salariés à temps partiel,

préconiser un recours accru des pères au congé parental,

tenir compte des responsabilités familiales des salariés, des représentants et des militants syndicaux lors de la fixation de l'heure et du lieu des réunions syndicales.

Le Comité encourage le CSEE à

envisager la réalisation d'une étude sur le temps de travail des enseignants et des éducateurs,

envisager la réalisation d'une étude sur les tâches, les rôles et les responsabilités attendus de la profession enseignante.

Recommandation du Comité pour l'égalité du CSEE sur

l'autonomisation économique des enseignantes: lutter contre les inégalités salariales et les réductions budgétaires

Le Comité encourage toutes les organisations membres du CSEE à:

collecter des informations, des données de recherche et des statistiques sur l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, sur les systèmes de promotion vers les postes de direction dans l'éducation et sur l'impact des réductions budgétaires dans les régimes de congé de maternité, de congé parental et de retraite sur la situation économique des femmes, partager ces données et les informations sur les activités syndicales avec le CSEE et ses organisations membres,

utiliser ces informations dans leurs activités de lobbying auprès du gouvernement et des établissements d'enseignement,

sensibiliser les enseignantes afin de modifier leur attitude qui consiste à accepter des salaires inférieurs,

analyser les critères utilisés dans les systèmes d'évaluation des emplois et les régimes salariaux, y compris la valeur qu'ils attribuent à différentes caractéristiques d'emploi et le rapport avec les modèles de rôle des hommes et des femmes et faire pression en faveur d'un système neutre en termes de genre, qui évalue et rémunère de la même façon les compétences qui sont souvent considérées comme des extensions de la féminité et de la maternité plutôt que comme des compétences extrêmement précieuses nécessitant aussi une formation et de l'expérience,

adopter des critères transparents pour les systèmes de promotion, en prévoyant des stratégies claires et transparentes de recrutement et de promotion chez les employeurs et négocier leur intégration dans les conventions collectives,

faire pression pour obtenir des incitations pour tous les enseignants, en particulier les femmes, à suivre des formations en cours d'emploi afin de favoriser leur avancement professionnel,

nouer des alliances, en particulier avec les confédérations syndicales nationales, et les utiliser pour renforcer le lobbying et les campagnes de plaidoyer en faveur de l'autonomisation économique des femmes.

Le Comité encourage le CSEE à:

faire pression au niveau européen pour obtenir des dispositions en faveur d'une plus grande autonomie économique des femmes grâce à des systèmes de congé parental, des services d'accueil des enfants et l'égalité des rémunérations,

stimuler la coopération et l'échange d'informations entre les organisations membres sur les techniques efficaces de lobbying, en utilisant des réseaux tels que le Réseau des femmes du CSEE ou le Réseau des communicateurs.